

QUESTION 4

En 2006, le gouvernement fédéral a ajouté un représentant du milieu de l'application des lois pour siéger au comité consultatif de la magistrature fédérale dans chaque province, octroyant ainsi à nos membres qui interagissent avec le milieu légal sur une base journalière, une petite, mais importante voix dans le processus visant à aider à choisir les nouveaux juges au pays. Depuis ce temps, la participation de nos membres a prouvé diligente et réfléchie dans ce processus de sélection des juges.

Si élu, votre gouvernement encouragerait-il encore cette pratique actuelle, soit de nommer des membres du milieu de l'application des lois au sein des comités consultatifs de la magistrature fédérale, et votre gouvernement prendrait-il des mesures supplémentaires afin d'assurer que les intervenants et les intervenantes du milieu de l'application des lois choisies représentent des membres de première ligne de services de police afin de permettre à ceux et à celles qui possèdent une expérience directe avec le système pénal de continuer à apporter leur contribution et de partager leur point de vue dans ce processus ?

Réponse du Parti conservateur du Canada :

Sous le leadership du Premier ministre Stephen Harper, le gouvernement du Canada a innové la pratique d'inclure et de garantir que des représentants ou des représentantes du milieu de l'application des lois siègent aux Comités consultatifs à la magistrature. Nous appuyons totalement l'idée de prendre en considération les points de vue et les opinions du personnel de l'application des lois au processus des nominations des juges et nous continuerons de faire ainsi. Notre gouvernement a également entrepris des démarches dans le but d'inclure d'anciens policiers et d'anciennes policières ainsi que d'anciens employés(es) du milieu correctionnel au sein des comités de libérations conditionnelles. Dans son ensemble, le caucus conservateur en matière d'application des lois joue un rôle primordial dans le développement de la

politique complète relative à la justice pénale. S'il était réélu, un gouvernement conservateur perpétuerait cette même approche.

Réponse du Nouveau parti démocratique du Canada:

Le NDP travaillera afin d'assurer que chaque candidat ou chaque candidate, choisi pour siéger aux Comités consultatifs de la magistrature, soit nommé en fonction de son mérite et non de son affiliation politique, tel qu'il en a été trop souvent le cas sous la gouverne des Conservateurs.

Réponse du Parti libéral du Canada :

Notre parti valorise les contributions et les points de vue qui procèdent de la représentation des policiers au sein du Comité consultatif de la magistrature fédérale. Le bon fonctionnement de notre système de justice pénale dépend de l'apport de tous les intervenants qui en observent l'impact à tous les échelons. Un gouvernement libéral maintiendra la pratique en vigueur et compte travailler avec toutes les parties prenantes afin de recenser les mesures à prendre pour continuer d'améliorer la sécurité publique.

Réponse du Parti vert du Canada :

Le Parti vert reconnaît l'importance et l'unicité de la contribution des représentants et des représentantes du milieu de l'application des lois dans l'existence du cadre judiciaire élargi canadien. Nous croyons à rassembler toutes les voix pour travailler ensemble au nom de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes. Nous n'avons aucunement l'intention de mettre fin à la pratique de nommer des représentants et des représentantes du milieu de l'application des lois aux comités consultatifs à la magistrature, et continuerons à chercher les possibilités et autres moyens pour judicieusement intégrer des policiers et des policières aux procédures judiciaires.